

**Cabinet de la Préfète**  
*Service régional et départemental  
de la communication interministérielle*

24/01/2017

**Les usagers peuvent accéder aux nouvelles modalités  
de demande de titres grâce au point d'accueil numérique  
mis en place en préfecture**



La réforme des préfectures intitulée Plan Préfectures Nouvelle Génération simplifie et modernise la relation de l'utilisateur avec l'administration en s'appuyant massivement sur les procédures numériques.

L'utilisateur n'aura plus, dans la plupart des cas, à se déplacer et pourra faire toutes ses démarches « en ligne ».

De nouvelles modalités de délivrance des titres d'identité et de voyage (carte nationale d'identité et passeport) et des titres délivrés aux usagers de la route (permis de conduire et certificat d'immatriculation - ex carte grise) sont déjà effectives pour certaines démarches, comme la pré-demande d'un passeport, le duplicata du permis de conduire, le solde des points, le suivi de la fabrication du titre....

Facteur de gain de temps, les démarches en ligne permettront, en outre, de raccourcir sensiblement les délais de délivrance des titres.

Pour accéder à ces télé-procédures, l'utilisateur créera son compte personnel à partir du site de l'ANTS et disposera d'identifiants personnels afin de garantir la sécurité de ses démarches.

***Un seul compte pour toutes les démarches sur <https://ants.gouv.fr> .***

L'utilisateur qui ne dispose pas d'internet ou qui a des difficultés à utiliser internet peut se rendre en préfecture, cité administrative Dampierre, rue Chancelier de l'Hospital, où un point d'accueil numérique a été inauguré le 6 janvier dernier par Bruno Le Roux, Ministre de l'Intérieur.

Un médiateur numérique aidera l'utilisateur à effectuer ses démarches tous les jours du lundi au vendredi de 8h30 à 13h.